

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait des registres des Délibérations du Conseil d'AdministrationSEANCE DU 05 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme TOUREAU Elisabeth, Vice - Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

**Date de la convocation : 24 février 2026**

**Nombre de membres en exercice : 17**

**Nombre de membres présents : 11**

**Nombre de membre(s) représenté(s) : 3**

**Nombre de membres votants : 14**

**Membres présents :** Mesdames et Messieurs - Elisabeth TOUREAU - Catherine CHAIZE - Laurette JEGOU - Henri COULON - Armel JARLEGAN - Annie LE ROUX- Danièle FOREST - Claudine CLOERC - Marina WEILL - Dominique MOURIER - Patrick TOURVIEILLE

**Membre(s) représenté(s) :** Pascal BARRET - Marie-Madeleine DREAN - Marie-Cécile PERROT

**Membre(s) excusé(s) :** Pascal BARRET - Marie-Madeleine DREAN - Marie-Cécile PERROT

**Membre(s) absents :** Nathalie DEBLOND - Etienne HEMAR - Annie LEMERCIER

**Assistai(en)t à la séance :** Madame Hélène CHARPENTIER, directrice de l'EHPAD, M. COREN Aurélien, directeur adjoint de l'EHPAD

Délibération n°18 - CCAS - Budget principal du CCAS - Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2025

Au vu des résultats dégagés au compte financier unique 2025, les membres du Conseil d'Administration doivent se prononcer sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement et de l'excédent d'investissement au budget primitif 2026, conformément aux dispositions prévues par la nomenclature comptable M57.

La section de fonctionnement du compte financier unique 2025 dégage un excédent cumulé de **11 232,78 €.**  
La section d'investissement du compte financier unique 2025 dégage un excédent cumulé de **74 500,80 €.**

Après débat, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De procéder aux affectations suivantes :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice 2025 (a)	2 160,00
Résultats antérieurs reportés (b)	9 072,78
<b>Résultat à affecter (c) = (a) + (b)</b>	<b>11 232,78</b>
<b>Excédent de fonctionnement reporté sur l'année N+1 (2026) _ compte 002 (c)</b>	<b>11 232,78</b>
AFFECTATION DE RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice 2025 (d)	- 611,19
Résultats antérieurs reportés (e)	75 111,99
<b>Résultat à affecter (f) = (d) + (e)</b>	<b>74 500,80</b>

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le 74 500,80

ID : 056-265601005-20260305-CCAS\_18\_2026-DE

**Excédent d'investissement reporté sur l'année N+1 (2026) \_ compte 001 (f)**

- D'autoriser Le Président ou la Vice-Présidente à signer tous les documents nécessaires et prendre toutes les mesures utiles à la bonne exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président du CCAS, Pascal BARRET



Pour le Président empêché,  
la Vice-Présidente du CCAS  
Elisabeth TOUREAU